

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-003

Le 11 janvier deux mil vingt-trois à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 05/01/2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Présents : BEAL Gérard, BERNARD Françoise, BONHOMME Jimmy, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FELCE Lydie, FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie, RASCLARD Muriel, ROCARPIN Nelly, SOUVIAT Benjamin, TONKENS Gerben.

Excusé(s) : MARTIN Virginie, VEY Gaëlle

Pouvoir(s) : MARTIN Virginie à BERNARD Françoise, VEY Gaëlle à RASCLARD Muriel

Secrétaire de Séance : BERNARD Françoise

OBJET : Renouveau de la convention de mise à disposition des équipements du stade à l'OSVO

Monsieur le Maire rappelle la convention du 18 décembre 2019 qui fixe les termes de la mise à disposition des équipements du stade à l'association OSVO, Olympique Sportive Vallée de l'Ouvèze. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre dernier alors que les équipements sont toujours utilisés par l'association.

Il importe donc de régulariser cette mise à disposition et à ce titre Monsieur le Maire propose de la reconduire selon les mêmes conditions, pour trois années à compter du 1^{er} janvier 2023.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition à intervenir entre la commune et l'OSVO pour une durée de 3 années soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Michel CONSTANT,
Maire de Flaviac



Françoise BERNARD
Secrétaire de séance